

À une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, tenue à Saint-Georges, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe	M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Léon Drouin	Lac-Poulin	M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins	Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre	M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière	M. François Morin	Saint-Philibert
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce	M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Tous formant quorum sous la présidence de M. Dany Quirion, préfet.

RÉSOLUTION 2023-11-177

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-93 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 622 937\$ ET UN EMPRUNT DE 3 045 342 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC (SI NÉCESSAIRE)

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a entrepris des démarches visant à procéder à la réfection du siège social de cette organisation, lequel est situé au 2727, boulevard Dionne, à Saint-Georges;

Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide gouvernementale dans le cadre du PRACIM, laquelle a été confirmée le 23 janvier 2023 (dossier no : 203474);

Attendu que l'avis de motion du présent projet règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 22 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Veilleux et résolu unanimement, que le projet de règlement 2023-93 décrétant une dépense de 3 622 937 \$, composée d'un montant de 577 595 \$ provenant du fond général et d'un emprunt d'une somme de 3 045 342 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du centre administratif de la MRC soit adopté, et que le conseil décrète et statue ce qui suit :

Article 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection du centre administratif de la MRC selon les documents suivants :

- Annexe A : Estimation de Marie-Lise Leclerc Architecte datée du 11 septembre 2023, dossier #LA23-006;
- Annexe B : Montage financier de la MRC de Beauce-Sartigan en date du 15 novembre 2023, incluant les frais pour un total de projet de 3 622 937 \$.

Article 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 622 937 \$ aux fins du présent règlement.

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter un montant de 577 595 \$ provenant du fond général et emprunter une somme de 3 045 342 \$ sur une période de vingt (20) ans.

Article 4

Afin de pourvoir aux dépenses décrétées par le présent règlement relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et sera prélevé annuellement, pendant le terme de l'emprunt, sur les municipalités de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, en partie I et III du budget, une quote-part à un taux suffisant, en proportion de la richesse foncière uniformisée respective, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale (chapitre F-2.1) en vigueur au moment de l'adoption des prévisions budgétaires. Pour le présent règlement, le mode d'imposition pour le remboursement du capital et intérêt sera partagé selon la proportion suivant : 30 % provenant de la partie I et 70% de la partie III.

Article 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Le conseil affectera, à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution provenant du milieu, de même que toute subvention confirmée ou à être confirmée en rapport avec le présent règlement.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% de la dépense prévue par le présent règlement, pourra servir à renflouer le fonds général d'une partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Extrait certifié conforme
ce 27 novembre 2023**



Eric Paquet, directeur général

ESTIMATION DES COÛTS

DIVISIONS	ARCHITECTURE	INGÉNIEUR	TOTAL
2 - AMÉNAGEMENT DES LIEUX			
Conteneurs	13 000,00 \$		13 000,00 \$
Démolition générale intérieure et extérieure	61 000,00 \$		61 000,00 \$
Protections et ménage quotidien	10 000,00 \$		10 000,00 \$
			84 000,00 \$
3 - BÉTON			
Travaux de béton (murs et dalles)		34 770,00 \$	34 770,00 \$
			34 770,00 \$
4 - MACONNERIE			
Réparation et rejointoiement sur blocs de béton	20 000,00 \$		20 000,00 \$
			20 000,00 \$

5 - MÉTAUX

Structure d'acier, organisation de chantier et travaux divers	44 000,00 \$	44 000,00 \$
Coins d'acier inox	2 600,00 \$	2 600,00 \$
		46 600,00 \$

6 - BOIS ET PLASTIQUE

Charpenterie diverse et ouvertures dans les murs	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Menuiserie diverse	35 000,00 \$	35 000,00 \$
Menuiserie pourtour de fenêtre incluant étanchéité	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Ébénisterie générale	85 000,00 \$	85 000,00 \$
Traitement des surfaces verticales	34 000,00 \$	34 000,00 \$
		199 000,00 \$

7 - ÉTANCHÉITÉ ET ISOLATION

Mur extérieur pour nouvelle entrée couverte	2 800,00 \$	2 800,00 \$
Assemblage de plafond extérieur	1 700,00 \$	1 700,00 \$
Isolant SM 1½" (sous dalle de béton)	200,00 \$	200,00 \$
Isolant SM 3" (sur fondation)	600,00 \$	600,00 \$
Polyéthylène 0.01" sous sections dalles refaites et nouvelle dalle vestibule (Vaporflex + membrane a	1 300,00 \$	1 300,00 \$
Polyéthylène 0.006" sur murs	200,00 \$	200,00 \$
Acier émaillé AD-300 (incluant solinage)	32 000,00 \$	32 000,00 \$
Panneaux aluminium finition de la colonne entrée	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Isolation et étanchéité de la nouvelle toiture (2x3" et sopravap R)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Étanchéité des parapets et nouvelle base de ventilateur	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Nouveaux solins toiture	6 600,00 \$	6 600,00 \$
Soffites nouvelle entrée couverte	700,00 \$	700,00 \$
Poteau de sécurité LU-2	400,00 \$	400,00 \$
		67 000,00 \$

8 - PORTES ET FENÊTRES

Porte simple isolée vitrée en aluminium side light + panique + encadrement	16 000,00 \$	16 000,00 \$
Murs architecturaux - Type 1	15 500,00 \$	15 500,00 \$
Murs architecturaux - Type 2	206 000,00 \$	206 000,00 \$
Murs architecturaux - Type 3	21 500,00 \$	21 500,00 \$
Portes en masonite et cadres en acier quincaillerie standard, installation incluse	13 500,00 \$	13 500,00 \$
Portes en masonite et cadres en acier barre-panique RAF, installation incluse	6 600,00 \$	6 600,00 \$
Portes en masonite et cadres en acier quincaillerie standard RAF, installation incluse	5 400,00 \$	5 400,00 \$
Portes en masonite et cadres en acier avec side light et barre-panique, installation incluse	6 000,00 \$	6 000,00 \$
A.D. Prévost - Série 3400 - M3405+C3411	50 400,00 \$	50 400,00 \$
A.D. Prévost - Série 3600 - M3602+C3611	158 300,00 \$	158 300,00 \$
		499 200,00 \$

9 - PRODUITS DE FINITION

A2 G16-G16-ML92-G16	53 800,00 \$	53 800,00 \$
A3 G16-ML152-G16	9 500,00 \$	9 500,00 \$
B1 G16-M92-G16	10 300,00 \$	10 300,00 \$
B2 G16-M152-G16	200,00 \$	200,00 \$
C1 G16-M92	2 600,00 \$	2 600,00 \$
C2 G16-M65	2 600,00 \$	2 600,00 \$
C3 G16-FM22	100,00 \$	100,00 \$
C6 G16-M41	4 200,00 \$	4 200,00 \$
F1 G16-ML92-G16 (ULC 0h)	3 000,00 \$	3 000,00 \$
F2 G16-ML92-G16-G16 (ULC 1h)	6 100,00 \$	6 100,00 \$
F3 G16-G16-ML152-G16 (ULC)	5 500,00 \$	5 500,00 \$
Ragréage gypse	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Gypse 16mm joints tirés sur suspente	2 300,00 \$	2 300,00 \$
Remplacement céramique escaliers existants	5 100,00 \$	5 100,00 \$
Céramique murale (wc)	24 800,00 \$	24 800,00 \$
Céramique plancher incluant préparation, moulures et plinthes	41 500,00 \$	41 500,00 \$

Tuiles acoustiques 24" x 24"	97 000,00 \$	97 000,00 \$
Planchettes de vinyle incluant la préparation + plinthes	54 800,00 \$	54 800,00 \$
Peinture des métaux ouvrés intérieurs et extérieurs	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Peinture extérieure	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Peinture cloisons intérieures + portes et cadres	35 000,00 \$	35 000,00 \$
Peinture plancher béton	2 000,00 \$	2 000,00 \$
		397 400,00 \$

10 - PRODUITS SPÉCIAUX

Distributeur de savoir liquide	500,00 \$	500,00 \$
Barre d'appui hand. 24"	100,00 \$	100,00 \$
Barres d'appui hand. en «L»	200,00 \$	200,00 \$
Miroir 24" x 36"	400,00 \$	400,00 \$
Poubelle serviettes sanitaires	300,00 \$	300,00 \$
Distributeur de papier à main avec poubelle semi-encastree	3 600,00 \$	3 600,00 \$
Dist. de papier hyg. rouleau double 9" en acier inox.	1 200,00 \$	1 200,00 \$
Cloisons mobiles	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Signalisation et pellicules givrées	20 000,00 \$	20 000,00 \$
		51 300,00 \$

12 - AMEUBLEMENTS

Grille gratte-pieds	4 000,00 \$	4 000,00 \$
		4 000,00 \$

14 - ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE

Appareil de levage de type monte-personne	47 000,00 \$	47 000,00 \$
		47 000,00 \$

15 - MÉCANIQUE

Plomberie	52 000,00 \$	52 000,00 \$
Ventilation et régulation	356 150,00 \$	356 150,00 \$
		408 150,00 \$

16 - ÉLECTRICITÉ

		- \$
Électricité	217 550,00 \$	217 550,00 \$
		217 550,00 \$

31 - TERRASSEMENT

Excavation du bâtiment	2 150,00 \$	2 150,00 \$
		2 150,00 \$

32 - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Services municipaux	4 260,00 \$	4 260,00 \$
Voirie	102 547,50 \$	102 547,50 \$
Organisation de chantier et travaux divers	32 994,75 \$	32 994,75 \$
		139 802,25 \$

SOUS-TOTAL		1 371 500,00 \$	846 422,25 \$	2 217 922,25 \$
Contingences	15%	205 725,00 \$	126 963,34 \$	332 688,34 \$
Administration et profit	10%	157 722,50 \$	97 338,56 \$	255 061,06 \$
TOTAL		1 734 947,50 \$	1 070 724,15 \$	2 805 671,65 \$
TPS récupérée à 100%	0,05	- \$	- \$	- \$
TVQ récupérée à 50%	0,09975	86 530,51 \$	53 402,37 \$	139 932,87 \$
TOTAL COÛT CONSTRUCTION TAXES NETTES		1 821 478,01 \$	1 124 126,51 \$	2 945 604,52 \$

** Veuillez noter que le coût pour l'ameublement des bureaux est exclu. Seul le mobilier fixe fait partie des coûts présentés.

** Les coûts estimés constituent un ordre de grandeur basé sur les tendances actuelles du marché et nous ne pouvons garantir d'aucune façon que les soumissions les respecteront, l'évolution du marché étant souvent imprévisible.

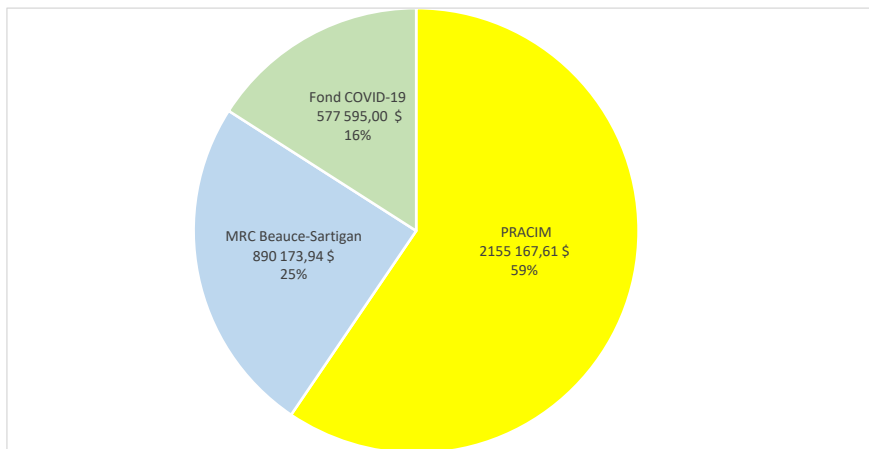
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	MONTANT BUDGÉTÉ
1.0	<u>Travaux - Subvention PRACIM (67% de subvention)</u>	global	100%	3 063 858,15 \$	3 063 858,15 \$
2.0	<u>Autres (0% de subvention)</u>	global	100%	386 968,42 \$	386 968,42 \$
<u>Sous-total de l'article 1.0 à 2.0 :</u>					<u>3 450 826,57 \$</u>
				TPS (5%) :	172 541,33 \$
				TVQ (9,975%) :	344 219,95 \$
Total brut :					<u>3 967 587,85 \$</u>
				Remboursement TPS (100%) :	(172 541,33) \$
				Remboursement TVQ (50%) :	(172 109,98) \$
Total net :					<u>3 622 936,55 \$</u>

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	MONTANT BUDGÉTÉ
1.0	<u>Travaux - Subvention PRACIM (67% de subvention)</u>				
1.1	Rénovation du bâtiment municipal	global	100%	2 476 108,75 \$	2 476 108,75 \$
1.2	Contingences (332 688,34 \$)				
	a) Ingénierie		100%	59 500,00 \$	59 500,00 \$
	b) Architecture		100%	67 000,00 \$	67 000,00 \$
	c) Imprévus		100%	206 188,34 \$	206 188,34 \$
1.3	Administration et profit	global	100%	255 061,06 \$	255 061,06 \$
<u>Sous-total de l'article 1.0 :</u>					<u>3 063 858,15 \$</u>
				TPS (5%) :	153 192,91 \$
				TVQ (9,975%) :	305 619,85 \$
				Total brut :	<u>3 522 670,91 \$</u>
				Remboursement TPS (100%) :	(153 192,91) \$
				Remboursement TVQ (50%) :	(152 809,93) \$
				Total net :	<u>3 216 668,08 \$</u>

2.0 Autres (0% de subvention)

2.1	Déménagement	global	100%	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2.2	Frais de location 12 mois	global	100%	70 000,00 \$	70 000,00 \$
2.3	Ameublement des bureaux	global	100%	100 000,00 \$	100 000,00 \$
2.4	Toiles	global	100%	14 000,00 \$	14 000,00 \$
2.5	Financement temporaire (7% pour 1 an-2M\$ mais nous pouvons faire 1 réclamation à mi-chemin)	global	100%	187 968,42 \$	187 968,42 \$
<u>Sous-total de l'article 1.0 :</u>					<u>386 968,42 \$</u>

TPS (5%) :	19 348,42 \$
TVQ (9,975%) :	38 600,10 \$
Total brut :	<u>444 916,94 \$</u>
Remboursement TPS (100%) :	(19 348,42) \$
Remboursement TVQ (50%) :	(19 300,05) \$
Total net :	<u>406 268,47 \$</u>



100% de l'estimation + 255 061\$ d'imprévus + Financement temporaire de 1 an-2M\$ = Budget max. =

Part MRC	Coût des travaux	100% de l'estimation
3 622 936,55 \$	890 173,94 \$	